Fanion A

Fanion B

Rotary Club
A
District *numéro* (FRANCE)

Rotary Club
B
District *numéro* (ALLEMAGNE)

PROTOCOLE D'ACCORD

Le but ultime du Rotary International est de faire progresser l'entente entre les peuples, la compréhension mutuelle et le respect de la paix par la mise en œuvre de relations amicales entre les membres des Rotary Clubs du monde entier.

Aussi, au terme de deux rencontres, la première à *lieu* le *date* et la seconde à *lieu* le *date*, les présidents des clubs de **A** et de **B**, après délibération de leur Comité et l'accord de leur Club, ont décidé de procéder au jumelage de leurs deux Clubs qui deviennent, de ce fait, **Clubs Contact** au sens du Manuel de Procédure.

Les deux Clubs entretiendront dorénavant des relations suivies, se rencontreront de manière officielle au moins une fois par an, et pourront décider, le cas échéant, d'actions en commun dans les différents domaines préconisés par le Rotary International.

Chacun des deux Clubs informera de ce jumelage : son Gouverneur, sa section respective du CIP France Allemagne et l'annuaire de sa zone.

La signature du présent protocole par les deux présidents intervient le *date*, en présence de : *personnalité éventuelle* à *lieu*.

Pour le Rotary-club de
B
(ALLEMAGNE)

Le président 2013 – 2014

Pour le Rotary club de
A
(FRANCE)

Le président 2013/2014